

P R E A V I S No 93-2010

Aménagements extérieurs du Centre Technique Communal (CTC)

---

Renens, le 4 octobre 2010

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

**1. Introduction**

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal l'aménagement d'équipements professionnels tels qu'un couvert, un silo à sel et une station de lavage pour la balayeuse dans la partie extérieure du Centre Technique Communal (CTC), rue du Lac 14, à Renens

**Table des matières**

1.	Introduction.....	1
2.	Préambule .....	2
3.	Avantage d'un silo à sel.....	2
4.	Caractéristiques d'un silo à sel .....	3
5.	Construction d'un couvert.....	4
6.	Caractéristiques et devis du couvert .....	4
7.	Installation de lavage de la balayeuse .....	5
8.	Goudronnage d'un espace non utilisé .....	5
9.	Récapitulatif et incidences financières.....	6
10.	Conclusions .....	6
11.	Annexe.....	7

## 2. Préambule

Le Centre Technique Communal (CTC) est occupé par les Services communaux depuis 1995. Aujourd'hui, trois services occupent ces locaux soit, les Services Administratif, Urbanisme-Constructions-Infrastructures et Environnement-Maintenance, ce qui représente cinquante-neuf collaborateurs qui y sont rattachés.

Ces locaux forment un ensemble très fonctionnel facilitant l'exécution des tâches des différents services, dans le respect des normes actuelles en vigueur en matière de protection de la santé et de la sécurité au travail. Cependant et si le CTC est adapté dans ces locaux en matière de bureaux, vestiaires, garages et ateliers, il y a lieu d'optimiser les espaces extérieurs à disposition. Actuellement, l'aménagement extérieur du CTC est composé de quelques casiers en planches de béton pour le stockage des différents gravats tels que sable, tout-venant ou gravillon. Le reste du matériel étant déposé au sol par tous les temps.

Ces espaces extérieurs sont principalement occupés par des matériaux, bennes et autres infrastructures utilisées par les collaborateurs du Service Environnement-Maintenance. La rationalisation de la place à disposition, la pérennité du matériel et les aspects économiques ont été les principaux paramètres qui ont conduit à l'étude du réaménagement des extérieurs du CTC. Dès lors, les propositions sont les suivantes :

- Acquisition d'un silo à sel
- Construction d'un couvert
- Station de lavage pour la balayeuse
- Goudronnage d'un espace à l'arrière du CTC.

## 3. Avantage d'un silo à sel

Le sel acquis en été est conditionné en sacs plastiques de 25 kg, puis stocké sur des palettes à l'étage de l'annexe du bâtiment principal. Lors de l'engagement des moyens de salage, les sacs sont manipulés à bras et déversés dans une trémie avec entonnoir afin de charger les saleuses situées à l'étage inférieur. Cette façon de procéder est pénible, retarde l'engagement des saleuses en fonction du temps de chargement et répand de la poussière de sel dans le local et par la même occasion, dans les poumons des collaborateurs en charge de ce travail.

L'acquisition d'un silo à sel extérieur de 63 m<sup>3</sup> (75 T) offre de nombreux avantages. En effet, le sel en vrac pour le silo vient directement des salines de Bex, à raison de 20 tonnes par livraison. Cette façon de procéder influence grandement le prix d'achat qui se situe à environ Fr. 190.— la tonne pour l'achat du sel en vrac, contre environ Fr. 360.— la tonne pour le sel conditionné en sacs (TVA comprise). L'économie financière varie en fonction des conditions climatiques qui influencent directement sur le nombre de sorties annuelles. A titre d'exemple, durant l'hiver 2009/2010, 110 tonnes de sel ont été répandues sur les 35 km de routes de la Ville. Un rapide calcul démontre qu'une économie de Fr. 18'700.-- aurait été réalisée avec une installation d'un silo à sel extérieur.

Autre paramètre important, c'est la diminution du temps de chargement ainsi qu'une meilleure réactivité pour l'engagement des engins de salage. En effet, il faut environ une demi-heure pour remplir la saleuse du camion (4 m<sup>3</sup>) avec des sacs de 25 kg. Le silo permettra de charger la même quantité en 5 minutes et surtout, sans effort. Dès lors, il n'y aura plus de manipulation annexe (palettes, sacs vides, etc.).

Le dernier aspect non négligeable est qu'un local de 100 m<sup>2</sup> à l'intérieur du CTC sera libéré. Celui-ci étant occupé à l'année par 50 tonnes de sel qui sont utilisées sur 3-4 mois.

D'autre part, le silo à sel permet une meilleure gestion du stock de sel. Ces deux dernières années, en raison des hivers rigoureux, le Service Environnement et Maintenance a connu une pénurie de sel. Les salines n'arrivaient plus à mettre le sel en sac et seules les livraisons en vrac ont pu être effectuées. De ce fait, la Ville a dû faire paraître un communiqué de presse pour une restriction de salage sur l'ensemble de son territoire. Cependant, la Ville a pu être dépannée par la Commune de Crissier qui s'est équipée d'un silo à sel.

La mise à l'enquête du silo à sel a eu lieu du 26 juin 2010 au 26 juillet 2010 et n'a pas soulevé d'opposition.

#### 4. Caractéristiques d'un silo à sel

Le silo retenu provient du fournisseur Blumer et Lehmann AG, société suisse établie à Gossau, spécialisée dans ce genre de construction. Ce silo est conçu en bois (épicéa/sapins) imprégné et habillé en tôles métalliques pour une meilleure intégration dans le paysage.

Toutes les pièces métalliques sont en acier inoxydable ou en acier galvanisé à chaud. Le silo comporte une trémie de vidange chauffée électroniquement, un éclairage étanche pour les chargements nocturnes ainsi que tous les équipements nécessaires au bon fonctionnement du dispositif. Le silo, muni de 4 pieds, sera posé sur un socle en béton. Le remplissage s'effectue par une conduite destinée au chargement pneumatique qui est compatible avec les véhicules de l'Etat de Vaud effectuant les transports depuis les salines de Bex. La capacité du silo est de 63 m<sup>3</sup>, soit environ 75 tonnes de sel, ce qui correspond à la quantité de sel utilisée lors d'un hiver médian sous nos latitudes.

L'emplacement du silo (cf. annexe) sur le côté de l'annexe du CTC a été déterminé d'une part pour des questions pratiques d'accès pour les véhicules et engins de salage et d'autre part, pour diminuer l'impact visuel sur le voisinage.

#### Devis

Acquisition et installation du silo à sel	Fr. 118'000.--
Construction des fondations	Fr. 10'000.--
Alimentation électrique et paratonnerre	Fr. 3'000.--
Frais de mise à l'enquête et administratif	Fr. 2'000.--
Divers et imprévus	<u>Fr. 5'000.--</u>
Total TTC	<u>Fr. 138'000.--</u>

## 5. Construction d'un couvert

Comme relaté dans le préambule, la place goudronnée à l'Ouest du CTC sert de zone de dépôt de matériel. On y trouve des palettes de dalles, des pierres naturelles et restes de chantier, des bennes pour le bois, du papier, des déchets verts et des déchets de la balayeuse, des casiers en planches de béton pour les gravats tels que sable, gravillon, terreau, etc.

De plus, une partie de l'espace est occupé par toute l'infrastructure des déchèteries mobiles soit, des pneus, des conteneurs de toutes sortes et des palettes cadres avec les déchets électroménagers, etc. L'espace ainsi occupé ressemble plus à une déchèterie fixe qu'à un dépôt du service.

Economies sur les matières réutilisables, les collaborateurs récupèrent bon nombre d'objets et matériaux hétéroclites qu'ils peuvent réutiliser lors de nouveaux aménagements.

De plus et avec l'augmentation des effectifs du Service Environnement et Maintenance, de nouveaux véhicules, machines et matériel ont été acquis.

Afin d'optimiser l'espace à disposition qui n'est pas extensible, la construction d'un couvert a été demandée par les cadres du service. Les avantages d'une telle construction sont les suivants :

- Toute l'infrastructure des déchèteries mobiles peut être mise à l'abri.
- Les remorques et le matériel qui dorment dans un local chauffé peuvent prendre place sous ce couvert, libérant ainsi de l'espace à l'intérieur des locaux.
- Le rangement et la simplification du chargement et du déchargement sont un gain de temps.

## 6. Caractéristiques et devis du couvert

Génie civil	Exécution des fondations en béton armé selon les instructions de l'ingénieur civil, y compris le sciage de l'enrobé et le terrassement.	Fr. 20'000.--
Charpente métallique	Structure métallique en acier zingué comprenant des poteaux, entre-axes d'environ 5 mètres posés sur les fondations, poutres et traverses. Couverture en plaques ondulées de fibre de verre translucides.	Fr. 150'000.--
Honoraires ingénieurs	Honoraires pour la mise au point et les calculs statiques de la structure métallique et des fondations, y compris les schémas et les plans. Appel d'offres et contrôle de l'exécution.	Fr. 15'000.--
Divers et imprévus	Le projet et la coordination des travaux sont assurés par le service Urbanisme-Constructions-Infrastructures.	<u>Fr. 15'000.--</u>
Total TTC		<u>Fr. 200'000.--</u>

## 7. Installation de lavage de la balayeuse

Un autre aménagement obligatoire est la construction d'un bac de récupération des eaux de lavage de la balayeuse. En effet, chaque jour après avoir parcouru sa tournée, la balayeuse doit être soigneusement lavée. Les eaux de lavage doivent être récupérées dans un bac adéquat pour ne pas envoyer de l'eau chargée de particules de métaux lourds, d'huile et de minéraux dans les eaux claires.

Selon la directive cantonale du Service des eaux, sols et assainissement du Canton de Vaud de septembre 2002, cette installation doit être constituée d'une aire de réception imperméable en partie avec une rigole d'écoulement. Cette rigole d'écoulement comprend un compartiment pour la vidange grossière de la phase liquide et un autre pour le déversement de la phase solide.

Outre la séparation de ces deux phases, l'objectif est de permettre l'examen visuel des matières pour en extraire manuellement les éléments indésirables. Les liquides doivent être déversés dans une canalisation d'eaux usées, ce qui n'est actuellement pas le cas, via un décanteur puis un séparateur d'eaux claires. Les résidus du décanteur (Directive cantonale DC PE 549) et du séparateur, considérés comme déchets spéciaux, doivent être évacués vers un Centre Preneur Autorisé (CPA), en l'occurrence CRIDEC, à Eclépens.

Cette installation est devisée de la manière suivante :

Benne de récupération	Fr. 15'000.--
Travaux de génie civil	<u>Fr. 20'000.--</u>
Total TTC	<u>Fr. 35'000.--</u>

## 8. Goudronnage d'un espace non utilisé

Afin de compléter les aménagements extérieurs du CTC, un terrain à l'abandon de 385 m<sup>2</sup> au Sud du bâtiment doit être goudronné afin de pouvoir entreposer du matériel tel que la signalisation pour la Police, des bacs, des bancs et autres mobiliers urbains récupérés. Ces travaux consistent en une excavation de la terre en place, d'une mise en fond de fouille de 20 cm de tout-venant et d'un surfacage en bitume sur 20 cm avec récupération des eaux de surface.

La possibilité de la pose d'un revêtement en grille gazon a été étudiée. Malheureusement, ce type de revêtement ne permet pas l'utilisation d'un transpalette.

L'offre pour ces travaux s'élève à Fr. 49'258.-- TTC selon le devis reçu.

## 9. Récapitulatif et incidences financières

- Acquisition et mise en place d'un silo à sel	Fr. 138'000.--
- Construction d'un couvert	Fr. 200'000.--
- Mise en place d'une station de lavage pour la balayeuse	Fr. 35'000.--
- Goudronnage d'un espace non utilisé	<u>Fr. 50'000.--</u>
Total TTC	<u>Fr. 423'000.--</u>

Une dépense de Fr. 370'000.-- est prévue au plan des investissements 2010 – compte no 3400.5030.221. En effet, l'aménagement de l'installation de lavage de la balayeuse n'était pas prévu lors de l'établissement du plan des investissements.

### Charges d'exploitation et coût du capital

Aucune charge d'exploitation consécutive à ces travaux ne sera nécessaire, étant donné qu'il s'agit de travaux d'aménagement, excepté évidemment le coût du capital. Par contre, l'installation du silo à sel diminuera les frais de fonctionnement par une économie annuelle d'environ Fr. 18'000.-- sur l'achat du sel.

Le coût du capital (amortissement et intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel moyen de Fr. 22'560.-- pendant 30 ans. Ce coût se décompose de la manière suivante : amortissement Fr. 14'100.-- et intérêts pour Fr. 8'460.-- (Fr. 423'000.-- divisé par deux et multiplié par un taux de 4 %).

## 10. Conclusions

L'amélioration des infrastructures extérieures du CTC répond à des besoins impératifs du Service Environnement et Maintenance. En effet, la construction d'un silo à sel améliorera considérablement l'engagement du personnel chargé du déneigement. La construction d'un couvert mettra à l'abri toute l'infrastructure des déchèteries mobiles et le matériel, ce qui permettra ainsi de réorganiser l'espace à disposition et de pérenniser le parc machines. De plus, la station de lavage de la balayeuse répondra à des dispositions cantonales en la matière. Et enfin, l'espace à goudronner offrira une capacité supplémentaire de stockage.

Les aménagements prévus offriront un outil de travail à l'ensemble du personnel du Service Environnement-Maintenance et par répercussions, à l'ensemble de la population.

---

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

## C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 93-2010 de la Municipalité du 4 octobre 2010,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**AUTORISE** la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement des extérieurs du Centre Technique Communal.

**ALLOUE**, à cet effet, à la Municipalité un crédit de Fr. 423'000.-- TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et, si nécessaire, couverte ultérieurement par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Cet investissement figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif et sera comptabilisé dans le compte no 3400.5030.221.

Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'art. 17 *b* du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1<sup>er</sup> janvier 1990) sur la comptabilité des communes.

---

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 2010.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ

Municipaux concernés : M. Michel Perreten  
M. Jean-François Clément  
Mme Tinetta Maystre

### 11. Annexe

- 1 plan de situation des différents aménagements